

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD-ARTOIS

NOTE DE SYNTHESE

BUDGETS PRIMITIFS 2023

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif.

Les budgets primitifs constituent un acte de prévision et d'autorisation. Les budgets des collectivités respectent les principes suivants : annualité, universalité, unité, équilibre en dépenses et en recettes. Le vote du budget est encadré par de nombreuses dispositions du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Par cet acte juridique qu'est le vote du budget en assemblée délibérante, le Président de l'EPCI, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de dépenses et de recettes inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Les budgets primitifs peuvent être modifiés ou ajustés en cours d'année au travers des décisions modificatives (DM) ou du vote d'un budget supplémentaire (BS).

La Communauté de Communes du Sud-Artois gère 3 budgets :

1. Le budget Principal, qui retrace l'activité générale de la collectivité et la majeure partie des services publics
2. Le budget annexe Développement Economique
3. Le budget annexe du Service Public de l'Assainissement Non Collectif (SPANC)

CONTEXTE

2022 est une année d'une inflation record (5,2% en moyenne).

Les conséquences sur les comptes locaux sont visibles en 2022 et seront toujours très présentes en 2023. En effet, l'inflation attendue en 2023 sera encore en progression tout comme la revalorisation des contrats de prestations de services, d'achat de gaz ou d'électricité. De plus, la masse salariale absorbera l'effet année pleine de la hausse du point d'indice intervenue en juillet 2022.

Malgré ces contraintes, la Communauté de Communes du Sud-Artois a terminé l'exercice 2022 avec des équilibres sains

BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2023 du budget principal s'inscrit dans la lignée du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu en assemblée délibérante le 13 mars 2023.

➤ LES ORIENTATIONS DE NOTRE INTERCOMMUNALITE

Ces orientations sont mises en œuvre à fiscalité constante (hors TEOM) et passent par la maîtrise des dépenses de fonctionnement pour dégager les capacités nécessaires à l'autofinancement des projets d'investissement, tout en tenant compte de la hausse de l'inflation attendue pour 2023, de la revalorisation des contrats de prestations de services, d'achat de gaz ou d'électricité et de la hausse du point d'indice (année pleine).

➤ SECTION DE FONCTIONNEMENT

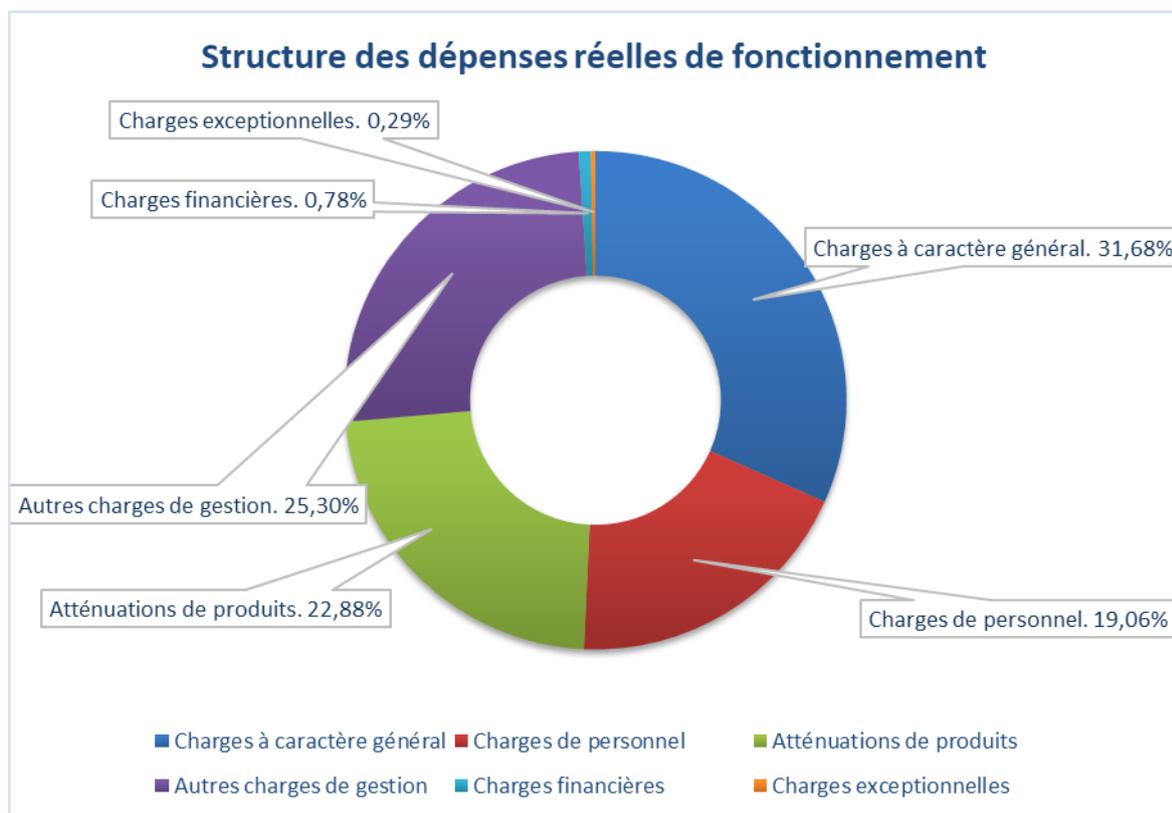
La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et en recettes à 20.860.181 €.

BUDGET PRIMITIF 2023 - FONCTIONNEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde
Fonctionnement - réel	15 292 007,00 €	15 930 361,00 €	638 354,00 €
Dépenses imprévues	2 000,00 €		-2 000,00 €
Fonctionnement - ordre	1 269 450,00 €	150 910,00 €	-1 118 540,00 €
Virement à la section d'investissement	4 296 724,00 €		-4 296 724,00 €
Sous-total fonctionnement	20 860 181,00 €	16 081 271,00 €	-4 778 910,00 €
002 Résultat reporté N-1		4 778 910,00 €	4 778 910,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	20 860 181,00 €	20 860 181,00 €	0,00 €

Pour l'équilibre général du budget primitif, un virement prévisionnel d'un montant de 4.296.724 € est inscrit en dépenses de fonctionnement (chapitre 023) et en recette d'investissement (chapitre 021)

○ Dépenses réelles de fonctionnement

Année	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	2022-2023 %
Charges de gestion	7 116 283 €	7 588 748 €	7 721 206 €	8 714 400 €	12,86%
Charges de personnel	2 238 112 €	2 399 791 €	2 554 999 €	2 914 100 €	14,05%
Atténuation de produits	3 132 803 €	3 131 580 €	3 499 937 €	3 498 507 €	-0,04%
Charges financières	87 502 €	78 531 €	72 122 €	120 000 €	66,39%
Autres dépenses	133 928 €	5 591 €	14 944 €	45 000 €	201,12%
Total Dépenses réelles de fonctionnement	12 708 628 €	13 204 241 €	13 863 208 €	15 292 007 €	10,31%



Bien qu'impactées par des facteurs externes tels que l'inflation, le prix des fluides et la hausse du point d'indice, les dépenses de fonctionnement 2022 sont restées maîtrisées. En 2023, les efforts de gestion seront poursuivis pour permettre de contenir l'évolution de ces charges.

Le poste des dépenses d'énergie est revalorisé par rapport à 2022 afin d'intégrer les prévisions transmises par la FDE.

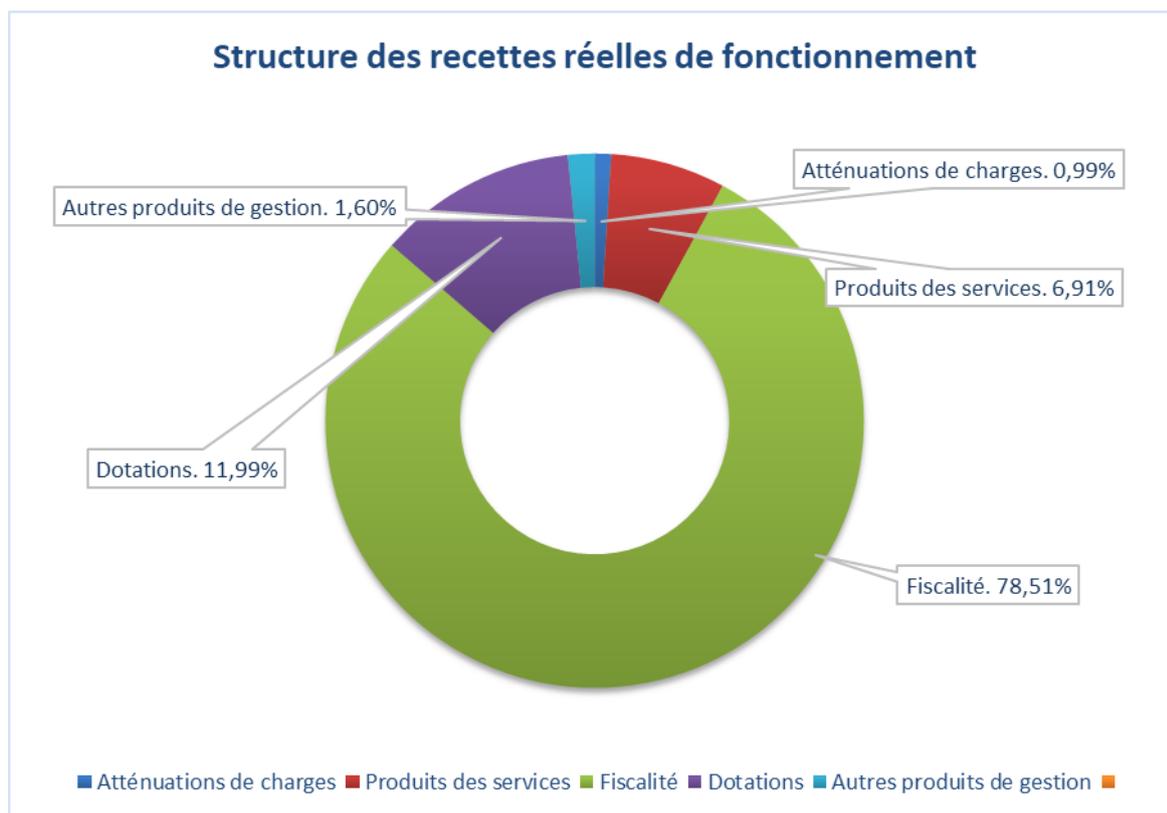
Les charges de personnel constituent le 4ème poste de dépenses. La maîtrise de leur évolution est un enjeu majeur. Pour 2023, ont été prises en compte les incidences liées à la hausse du point d'indice (année pleine) ainsi qu'aux besoins en recrutement de personnel.

Le coût du service « ordures ménagères » augmente de 8 % et s'élève à 4.311.000 € en 2023. Il correspond à un coût de traitement de 2.191.000 € et à une contribution de 2.120.000 € soit 79 €/hab.

Les frais financiers sont en sensible augmentation mais restent à un niveau bas malgré la hausse des taux d'intérêts des emprunts.

○ Recettes réelles de fonctionnement

Année	CA 2020	CA 2021	CA 2022	BP 2023	2022-2023 %
Impôts / taxes	10 774 035 €	10 927 060 €	11 590 576 €	12 506 653 €	7,90%
Dotations, Subventions ou participations	1 828 276 €	2 811 013 €	2 302 787 €	1 910 808 €	-17,02%
Recettes d'exploitation	1 895 056 €	1 829 021 €	2 235 064 €	1 512 900 €	-32,31%
Autres recettes	306 752 €	46 923 €	123 077 €	0 €	-100,00%
Total Recettes réelles de fonctionnement	14 804 119 €	15 614 016 €	16 251 504 €	15 930 361 €	-1,98%



La fiscalité se rigidifie diminuant d'autant la marge de manœuvre de l'intercommunalité. Les recettes fiscales évoluent mais deviennent des recettes de compensation ou des recettes forfaitisées.

La loi de finances pour 2023 poursuit l'allègement des impôts de production et supprime la CVAE sur 2 ans. En compensation, l'intercommunalité va percevoir une fraction de la TVA d'un montant de 1.139.042 €.

A fiscalité constante et après revalorisation des valeurs locatives, le montant du produit fiscal attendu hors TEOM en 2023 est de 6.858.884 €.

Afin de maintenir le principe d'une fiscalisation de la totalité de la facture « ordures ménagères », un rattrapage fiscal est appliqué en 2023.

➤ SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement s'équilibre en dépenses et en recettes à 7.679.528 €.

BUDGET PRIMITIF 2023 - INVESTISSEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde
Investissement - crédits nouveaux	6 342 631 €	866 862 €	-5 475 769 €
Restes à réaliser	1 130 195 €	1 246 492 €	116 297 €
Investissement - ordre	150 910 €	1 269 450 €	1 118 540 €
Virement de la section de fonctionnement		4 296 724 €	4 296 724 €
Sous-total investissement	7 623 736 €	7 679 528 €	55 792 €
001 Résultat reporté N-1	55 792 €		-55 792 €
TOTAL INVESTISSEMENT	7 679 528 €	7 679 528 €	0 €

En 2023, les opérations nouvelles sont les suivantes :

- Voiries communautaires :
 - Travaux de sécurisation et de valorisation des lieux de mémoire à Puisieux : 451.000 €
 - Aire de camping-car : 514.000 €
 - Requalification et réfection de la rue Flandres-Dunkerque : 382.000 €
 - Prolongement de l'aire de covoiturage : 400.000 €
 - Aménagement de la voie verte : 851.357 €

- Travaux bâtiments :
 - Etudes pour la transformation de l'ancienne gendarmerie de Croisilles : 150.000 €
 - Etudes travaux locaux banque alimentaire : 50.000 €
 - Etudes Maison de santé pluridisciplinaire de Bapaume : 100.000 €
 - Acquisition de l'ancien site de NOZ à Bapaume : 200.000 €
 - Construction du bâtiment EAJE-RPE à Bapaume : 1.425.944 €
 - Travaux sur le bâtiment de la piscine : 50.000 €
 - Travaux salle des sports Escoffier : 50.000 €

- Subventions aux entreprises : 50.000 €

- Achat de logiciel, matériel et mobilier :
 - Micro-folie : 35.000 €
 - Piscine : 4.500 €
 - Accueils de loisirs : 14.000 €
 - Accueil jeunes : 6.619 €
 - Ludothèque : 2.000 €
 - Renouvellement du parc informatique de l'intercommunalité : 30.000 €
 - Cloisons mobiles pour le site de la MDE : 14.422 €
 - Bibliothèques et réseau de lecture publique : 73.761 €
 - Salle des sports Escoffier : 15.000 €

- Achat d'un véhicule pour l'accueil jeunes : 50.000 € :

- Urbanisme / Déclaration de projet : 30.000 €

- Habitat, soutien de l'intercommunalité : 300.000 €

- Fonds de concours à destination des communes : 500.000 €

- Erosion et ruissellement :
 - Travaux d'hydraulique douce portant sur les territoires des 6 communes du bassin versant : 485.328 €

Le montant du remboursement des emprunts en capital s'élève à 388.200 €.

Il sera nécessaire d'envisager le recours à un prêt bancaire pour assurer le bouclage financier des investissements à hauteur de 463.255 €

BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Le budget primitif 2023 du budget annexe développement économique s'inscrit dans la lignée du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu en assemblée délibérante le 13 mars 2023.

BUDGET PRIMITIF 2023 - FONCTIONNEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde
Fonctionnement - réel	81 888 €	408 501 €	326 613 €
Fonctionnement - ordre	601 950 €	79 788 €	-522 162 €
Virement à la section d'investissement			0 €
Sous-total fonctionnement	683 838 €	488 289 €	-195 549 €
002 Résultat reporté N-1		195 549 €	195 549 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	683 838 €	683 838 €	0 €

BUDGET PRIMITIF 2023 - INVESTISSEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde
Investissement - crédits nouveaux	4 688 310 €	3 900 060 €	-788 250 €
Restes à réaliser	40 320 €		-40 320 €
Investissement - ordre	79 788 €	601 950 €	522 162 €
Virement de la section de fonctionnement			0 €
Sous-total investissement	4 808 418 €	4 502 010 €	-306 408 €
001 Résultat reporté N-1		306 408 €	306 408 €
TOTAL INVESTISSEMENT	4 808 418 €	4 808 418 €	0 €

Il s'équilibre en fonctionnement à 683.838 € et en investissement à 4.808.418 €.

Pour l'équilibre général du budget primitif, une subvention prévisionnelle d'un montant de 73.500 € en provenance du budget principal est inscrite en recettes de fonctionnement (chapitre 75).

Pour 2023, ont été budgétés les investissements suivants :

- Travaux de viabilisation de la ZA des Anzacs :
 - Marché de travaux finalisé pour un montant de 2.468.010 €
 - Une subvention de 296.676 € a été obtenue au titre de la DETR
- Mise en réserve foncière de terres agricoles avec l'appui de la SAFER pour les besoins de l'intercommunalité afin de favoriser les échanges avec le monde agricole : 200.000 €
- Travaux bâtiment de Vaulx Vraucourt : 1.200.000 € (création d'un local commercial et d'un logement)
- Travaux Bâtiment Ervillers :
 - Travaux de toiture, d'électricité et de reconfiguration de l'installation d'assainissement non collectif : 380.000 €.
 - Une subvention de 200.000 € a été obtenue au titre de la DETR
- Acquisition d'une cellule commerciale à Bucquoy : 212.000 €

Il est nécessaire d'envisager le recours à un emprunt en financement de ces investissements à hauteur de 3.280.534 € soit 117,43 €/habitant.

BUDGET PRIMITIF 2023 DU BUDGET ANNEXE SPANC

Le budget primitif 2023 du budget annexe développement économique s'inscrit dans la lignée du Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est tenu en assemblée délibérante le 13 mars 2023.

Il a été établi en maintenant les tarifs au même niveau qu'en 2022.

BUDGET PRIMITIF 2023 - FONCTIONNEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde
Fonctionnement - réel	353 426 €	120 000 €	-233 426 €
Fonctionnement - ordre	8 670 €	5 000 €	-3 670 €
Virement à la section d'investissement			0 €
Sous-total fonctionnement	362 096 €	125 000 €	-237 096 €
002 Résultat reporté N-1		237 096 €	237 096 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	362 096 €	362 096 €	0 €

BUDGET PRIMITIF 2023 - INVESTISSEMENT			
	Dépenses	Recettes	Résultat ou solde
Investissement - crédits nouveaux	318 432 €	300 000 €	-18 432 €
Restes à réaliser	52 956 €	137 859 €	84 903 €
Investissement - ordre	5 000 €	8 670 €	3 670 €
Virement de la section de fonctionnement			0 €
Sous-total investissement	376 388 €	446 529 €	70 141 €
001 Résultat reporté N-1	70 141 €		-70 141 €
TOTAL INVESTISSEMENT	446 529 €	446 529 €	0 €

Il s'équilibre en fonctionnement à 362.096 € et en investissement à 446.529 €.

Pour le budget primitif 2023, a été budgétée une nouvelle opération de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif à hauteur de 300.000 €.